

«Les tutos de l'agro»

Frais d'examens et rémunération

La période du mois de juin annonce l'arrivée des vacances mais avant cela le temps des convocations aux examens de fin d'année. Voici un petit récapitulatif.

Remboursement de frais

	Tarifs de base (métropole et outre-mer)	Grandes villes et Grand Paris	Paris	Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française.
Hébergement(petit déjeuner inclus)	70€	90€	110€	90€
Repas	17,50€	17,50€	17,50 €	21 €
Indemnités kilométriques	0,32 € /km pour un véhicule dont la puissance fiscale est inférieure ou égale à 5			

Demande d'avance de frais :

La note de service <u>DGER/SDPFE/2023-342</u> explicite le traitement classique des remboursements des frais de déplacement ainsi que les procédures à suivre afin d'obtenir un remboursement anticipé des frais d'examen.

Les jurys participant aux épreuves ponctuelles terminales peuvent effectuer une demande d'avance des frais engagés. Cette demande est à faire dans un délai de 21 jours avant le début de la mission auprès de la MIREX et sous réserve de

l'accord de l'autorité en charge de l'organisation des examens.

Le montant maximal de l'avance est de 75% du montant des frais éligibles au remboursement.

Consultez la note de service pour plus d'information.

La rémunération des examens

Pour les épreuves écrites :

CATEGORIE DE DIPLÔME	TARIFS (à la copie)	
Diplôme de niveau IV (Baccalauréat)	2€	
Diplôme de niveau III (BTSA)	2,50 €	
Diplôme de niveau V (CAPa)	1€	
Diplôme National du Brevet	Forfait, la déclaration de correction est à effectuer après les	
Dipioine National du Brevet	corrections, gardez vos convocations	

Pour les épreuves orales :

CATEGORIE DE DIPLÔME	Examinateurs ou membres de jury (par vacation de 4h)	Présidents et adjoint (par vacations de 4h)	
Diplôme de niveau III (BTSA)	55€	56€	
Diplôme de niveau IV (Baccalauréats,	20.6	56€	
BTA, Brevet professionnel	39€		
Diplôme de niveau V (BPA, CAPa)	17€	56€	

Contactez vos délégués SPELC pour plus d'information

















